

Titre de la DDP : Méta-Évaluation des Évaluations décentralisées des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement

A. MODIFICATION À LA DEMANDE DE PROPOSITION

1. Modificatif 1 de la DDP

À la Section 1. *Instructions aux soumissionnaires*, page 7, article 7 *Soumissions et réception des propositions*, **REPLACER** l'article 7.1 **PAR** l'article suivant :

7.1 Le soumissionnaire doit acheminer sa proposition par la poste, par messagerie ou remettre en main propre à l'adresse suivante :

Affaires étrangères, Commerce et Développement Canada
Distribution et service du courrier - AAG
Édifice Lester B. Pearson
125, promenade Sussex
Ottawa (Ontario)
K1A 0G2
CANADA

Attention: Unité de réception des propositions – SGD

2. Modificatif 2 de la DDP

À la Section 2 : *Proposition technique – formulaires normalisés*, page 25, **REPLACER** l'item 4 **PAR** l'item 4 suivant :

La proposition est expédiée par la poste, par messagerie ou remise en main propre à l'adresse suivante :

Affaires étrangères, Commerce et Développement Canada
Distribution et service du courrier - AAG
Édifice Lester B. Pearson
125, promenade Sussex
Ottawa (Ontario)
K1A 0G2
CANADA

Attention: Unité de réception des Propositions – SGD

3. Modificatif 3 de la DDP

À la Section 2 : *Proposition technique – formulaires normalisés*, page 30, **REPLACER** le titre « **FORMULAIRE TECH-2 Attestations** » **PAR** le titre suivant :

FORMULAIRE TECH-2
Attestations

B. QUESTIONS ET RÉPONSES

Question 1	<p>Nous considérons présenter une proposition relativement à la « Méta-évaluation des évaluations décentralisées », réf. : 2015-CC77620-META-EVAL-1, et aimerions obtenir des précisions au sujet des conflits d'intérêts possibles.</p> <p>Nous avons remarqué qu'à la clause b) dans la section sur les conflits d'intérêts du mandat, qu'il est indiqué que si le soumissionnaire, un de ses sous-experts-conseils proposés, un de ses entrepreneurs proposés, y compris un des employés respectifs de ceux-ci, actuels ou anciens, a mené une évaluation des interventions en matière de développement international gérée par le MAECD ou l'ancienne Agence canadienne de développement international (ACDI)* du 1^{er} mars 2009 au 31 mars 2014 ou s'est trouvé dans une autre situation de conflit d'intérêts ou d'apparence de conflit d'intérêts.</p>
-------------------	---



	<p>Nous voulons vérifier si cette clause s'applique à toutes les personnes qui ont été embauchées par l'ACDI et le MAECD. Plus particulièrement, nous souhaitons déterminer si les personnes ayant l'expérience suivante se trouvent en situation de conflit d'intérêts :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une personne qui a été embauchée par une organisation dont des membres du personnel ont mené une évaluation gérée par l'ACDI et le MAECD pendant la période visée par l'évaluation, soit de 2009 à 2014. • Une personne qui a mené une formation ou fourni une assistance technique à l'ACDI ou au MAECD à titre d'expert-conseil indépendant de 2009 à 2014. • Une personne qui a joué un rôle lié à l'assurance de la qualité dans une évaluation gérée par le MAECD ou l'ACDI de 2009 à 2014. • Une personne qui a mené une évaluation gérée par le MAECD ou l'ACDI en dehors de la période visée par l'évaluation proposée (de 2009 à 2014).
<p>Réponse 1</p>	<p>Tel que précisé à l'article 4 - <i>Conflits d'intérêts – Avantage injuste</i>, ou il est stipulé que le MAECD peut rejeter une proposition si le MAECD juge qu'il existe un conflit d'intérêt, il pourrait y avoir un risque de conflit d'intérêt réel ou perçu si le soumissionnaire, le personnel clé présenté par le soumissionnaire a été impliqué dans une évaluation de développement international d'un projet géré par le MAECD ou l'ancienne Agence de développement international entre le 1^{er} mars 2009 et le 31 mars 2014.</p> <p>Les situations potentielles de conflit d'intérêt seront évaluées au cas par cas à l'étape de l'évaluation des propositions.</p> <p>Sous réserve de toute autre information qui pourrait être considérée à l'étape d'évaluation des propositions, une personne qui aurait été impliquée en dehors de la période visée par l'évaluation de développement internationale proposée (de 2009 à 2014) ne devrait pas être en situation de conflit d'intérêt.</p> <p>Un risque de conflit d'intérêt réel ou perçu existe si un ancien employé ou sous-consultant a été impliqué dans une évaluation en développement international du MAECD de 2009 à 2014.</p>
<p>Question 2</p>	<p>Nous voulons obtenir des précisions au sujet des quelque 585 jours prévus pour mener à bonne fin le marché exposé au paragraphe 9.8 et dans la feuille de données. Plus particulièrement, nous aimerions savoir si une proposition comportant un nombre de jours approximatifs moins élevé serait désavantagée.</p>
<p>Réponse 2</p>	<p>Le niveau de travail prévu est indiqué au soumissionnaire à titre de ligne directrice. Le nombre de jours de travail indiqué dans la proposition sera analysé par rapport à la méthode proposée.</p>
<p>Question 3</p>	<p>Nous avons deux questions concernant cette demande de propositions :</p> <p>Dans le paragraphe b) de la Clause 4 (Conflit d'intérêts) du formulaire Tech-2, il est précisé que le soumissionnaire ne peut avoir effectué « aucune évaluation de développement international gérée par le MAECD ou par l'ancienne Agence canadienne de développement international* entre le 1er mars 2009 et le 31 mars 2014 ». Cela laisse entendre que les fournisseurs ayant effectué des évaluations corporatives pour le compte du MAECD ou de l'ACDI sont également exclus, et ce, bien que l'objet de la méta-évaluation porte sur des évaluations décentralisées.</p> <ol style="list-style-type: none"> i. Pouvez-vous confirmer que les fournisseurs ayant effectué des évaluations organisationnelles sont également exclus ? ii. D'autres agences ayant réalisées ce type de méta-évaluation ont tout simplement exclu les rapports d'évaluation effectués par le fournisseur de services OU ont demandé à d'autres agences de procéder à la vérification de la qualité de ces

Addenda 1

SÉL. : 2015-CC77620-META-EVAL-01

	rapports. Le MAECD a-t-il envisagé cette option?
Réponse 3	<p>i. Dans la mesure où les évaluations de projets de développement international font partie de l'évaluation corporative, il existe un risque de conflit d'intérêt réel ou perçu. Les situations potentielles de conflit d'intérêt seront évaluées au cas par cas à l'étape de l'évaluation des propositions.</p> <p>ii. L'approche actuellement privilégiée par le MAECD est jugée la plus efficace du point de vue opérationnel et permet une indépendance optimale des évaluateurs.</p>
Question 4	<p>Nous envisageons présenter une proposition dans le cadre de ce marché, mais, avant de prendre une décision, nous aimerions obtenir des clarifications quant à la clause sur les conflits d'intérêts et à son interprétation. Notre entreprise n'a jamais obtenu un contrat visant la réalisation d'une évaluation d'activités de développement de quelque nature que ce soit qui pourrait correspondre aux critères de cette méta-évaluation. De même, aucun de nos employés n'a jamais travaillé sur des évaluations de cette nature. Toutefois, en janvier 2015, nous avons eu recours aux services d'un consultant externe à qui nous avons attribué un contrat pour nous aider à gérer notre unité des services d'évaluation. Le consultant en question a déjà effectué une évaluation qui correspondrait aux critères de cette méta-évaluation et pourrait être considéré comme étant en conflit d'intérêts.</p> <p>Question : Notre proposition serait-elle rejetée si notre entreprise avait embauché récemment un consultant externe (pas à titre d'employé) qui est en conflit d'intérêts, même si le consultant en question ne figure pas comme ressource proposée dans la proposition ?</p>
Réponse 4	<p>Tel que précisé à l'article 4 - <i>Conflits d'intérêts – Avantage injuste</i>, ou il est stipulé que le MAECD peut rejeter une proposition si le MAECD juge qu'il existe un conflit d'intérêt, il pourrait y avoir un risque de conflit d'intérêt réel ou perçu si le soumissionnaire, le personnel clé présenté par le soumissionnaire a été impliqué dans une évaluation de développement international d'un projet géré par le MAECD ou l'ancienne Agence de développement international entre le 1^{er} mars 2009 et le 31 mars 2014.</p> <p>Les situations potentielles de conflit d'intérêt seront évaluées au cas par cas à l'étape de l'évaluation des propositions.</p>

C. TOUS LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉS